



Laguépie, le 16 novembre 2007.

Ministère de l'écologie, du développement
et de l'aménagement durables
Cabinet de Monsieur le Ministre Jean-Louis Borloo
20, rue de Ségur
75302 PARIS 7

Lettre recommandée avec AR

Monsieur le Ministre,

La direction de la Sncf a unilatéralement décidé de supprimer, à partir du 9 décembre 2007, le train direct Carmaux-Paris via Tessonnière-Gaillac, Cordes-sur-ciel, Lexos-Varen, Laguépie, Najac et Villefranche-de-Rouergue.

Les usagers, les professionnels du tourisme et les élus des quatre départements concernés (Aveyron, Lot, Tarn et Tarn-et-Garonne) ont exprimé à plusieurs reprises leur opposition à cette décision prise sans aucune concertation : réunions publiques à Albi, manifestations à Toulouse et Villefranche-de-Rouergue, site internet de contributions (www.carmaux-paris.com).

Nous avons notamment rencontré, le 25 octobre 2007, la direction régionale de la Sncf à Toulouse qui a confirmé la décision de sa direction générale et nous a fait une contre-proposition : remplacer ce train par un autobus entre Tessonnière et Figeac d'une part, desservir Albi et Carmaux par un prolongement du train Rodez-Paris, d'autre part.

Nous avons immédiatement demandé un moratoire de trois mois, en application de la Charte des services publics, co-signée par Monsieur de Villepin, Premier Ministre, la SNCF et d'autres entreprises publiques. Cette demande a été refusée le soir même par la présidence de la Sncf.

Outre cette demande de moratoire, les élus et représentants d'usagers ont rappelé les engagements pris par la Sncf le 3 mai 2005 en la personne de son président Louis Gallois :

- une concertation avec les associations et les élus, préalable à toute décision concernant le devenir du train Carmaux-Paris
- une information horaire et une promotion touristique de la ligne
- la mise en place de tarifs attractifs de type billets Prem's

Aucun de ces engagements n'a été tenu : la concertation n'a pas eu lieu, les tarifs attractifs et la promotion de la ligne n'ont pas été réalisés. Pire, la Sncf a continué d'organiser un détournement des voyageurs par Toulouse, proposant au moment de la réservation un voyage en TGV et TER, les rallongeant ainsi d'environ 200 kilomètres.

Alors que le Grenelle de l'environnement vient de rendre ses conclusions en faveur du développement du rail (le Président de la République déclare que « La France fait le choix du rail... »), cette décision va à l'encontre de toutes les déclarations et promesses.

Les municipalités de Villefranche-de-Rouergue, Najac et Cordes-sur-ciel ont chacune voté une motion en faveur du maintien de ce train, moyen de désenclavement et outil de développement local, en particulier par l'économie touristique.

Monsieur le Ministre, nous vous demandons de nous rencontrer en urgence, ce dossier est très important pour les usagers, les habitants, le secteur du tourisme, le développement de nos villes et de nos villages, pour le maintien de la vie dans nos zones rurales.

Monsieur le Ministre, nous comptons sur votre compréhension et sommes à votre disposition pour vous rencontrer dans les plus brefs délais.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de notre haute considération.

Copies à Dominique Bussereau, Secrétaire d'Etat aux transport
et Nathalie Kosciusko-Morizet, Secrétaire d'Etat à l'environnement

Martine Loiseau
Présidente